



Avis d'information au public
Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes

26 février 2016

Avis d'information au public

Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes

Conformément aux articles L. 122-1-1 et R. 122-11 du code de l'Environnement, le public est informé que l'étude d'impact du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté Ecoparc ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale sont disponibles pour consultation.

Le public est informé que les documents mentionnés ci-dessus et un registre sont mis à sa disposition du jeudi 10 mars au jeudi 8 avril 2016 inclus :

- A la mairie de Bordères-sur-l'Echez (Place Jean Jaurès à Bordères-sur-l'Echez, ouverture du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18 heures).
- Au siège du Grand Tarbes (30 avenue Saint Exupéry à Tarbes, ouverture du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 9h à 12h et 14h à 18h).

Conformément à l'article R. 122-7 du code de l'Environnement, ces documents sont également intégralement consultables sur le site du Grand Tarbes (www.legrandtarbes.fr).



Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes
30 Bd Saint-Exupéry BP 51331 - 65013 Tarbes cedex 9
Tél. 05 62 53 34 30
Fax. 05 62 53 10 60
web@legrandtarbes.fr

www.legrandtarbes.fr

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité.

